



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS N°15**

Publié le 04 mars 2022



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL.....

Service Qualité de Vie au Travail.....

- Arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2022 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale (C.L.A.S.) du Pas-de-Calais.....

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER.....

Pôle Appui Territorial.....

- Arrêté modificatif en date du 1^{er} mars 2022 portant modification de l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de SAINT-OMER.....

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....

Service des Affaires Maritimes et du Littoral.....

- Arrêté en date du 26 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2022.....
- Arrêté en date du 15 février 2022 complétant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du pas-de-calais pour l'année 2022.....

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS.....

Pôle État, Stratégie et Ressources.....

- Arrêté en date du 6 janvier 2022 portant délégation de pouvoir de la comptable responsable de la trésorerie de Audruicq en matière de procédures collectives.....
- Arrêté en date du 6 janvier 2022 portant délégation permanente de signature de la comptable responsable de la trésorerie de Audruicq à Mme Catherine CADART, Contrôleuse principale des Finances Publiques.....
- Arrêté en date du 6 janvier 2022 portant délégation permanente de signature de la comptable responsable de la trésorerie de Audruicq à Mme Hélène LOOSE, Contrôleuse principale des Finances Publiques.....
- Arrêté en date du 6 janvier 2022 portant délégation permanente de signature de la comptable responsable de la trésorerie de Audruicq à M. Teddy SAINT MAXENT, Contrôleur des Finances Publiques.....

CENTRE HOSPITALIER DE LA RÉGION DE SAINT-OMER.....

Direction Générale.....

- Décision n°2022-16 en date du 02 mars 2022 portant délégation de signature du Directeur du Centre hospitalier de la Région de Saint-Omer.....

MAISON D'ARRÊT D'ARRAS.....

- Arrêté en date du 03 mars 2022 portant délégation de signature de la cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Arras.....

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

SERVICE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2022 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale (C.L.A.S.) du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 :

La commission locale d'action sociale en faveur des personnels relevant du ministère de l'intérieur, affectés dans le département du Pas-de-Calais est composée comme suit :

Membres de droit

- M. Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais ou son représentant membre du corps préfectoral,
- M. Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, ou son représentant,
- M. Benoît DESFERET, directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- M. Dominique LECOURT, chef du Service Qualité de Vie au Travail, Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais, ou son représentant,
- Mme Dominique THUILLEZ, assistante de service social ou son représentant,

Personne qualifiée

- M. le Colonel Frantz TAVART, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais ou son représentant,

Représentants des organisations syndicales

- FSMI Force Ouvrière :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Arnaud MOREAU (Unité SGP Police - FO)	Mme Manuella BERNASINSKI (Unité SGP Police - FO)
M. Régis PARQUET (Unité SGP Police - FO)	M. Pascal COURTIN (Unité SGP Police - FO)
M. Christophe PLACHEZ (Unité SGP Police - FO)	M. Freddy MARIE (Unité SGP Police - FO)
M. Nicolas FERAY (Unité SGP Police - FO)	M. Sébastien BAJEUX (Unité SGP Police - FO)
Mme Sonia ZERZOUR (FO)	Mme Florence BENAGLIA (FO)
Mme Charlotte FOURNIER (FO)	Mme Cindy PESNEL (FO)
Mme Emmanuelle LEFEBVRE (FO)	M. Christophe CHEVALIER (FO)

- Confédération CFE-CGC (Alliance Police Nationale, Synvergie Officiers, Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, Alliance SNIPATSJ) :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Sliman HAMZI (Alliance Police Nationale)	M. Arnaud ROGER (Alliance Police Nationale)
M. Bruno NOEL (Alliance Police Nationale)	M. Thierry HANIQUE (Alliance Police Nationale)
M. Fabrice BAUDELET (Alliance Police Nationale)	M. Manuel VANOETEGHEM (Alliance Police Nationale)
M. Renaud ROUSSEL (Alliance Police Nationale)	M. David MOREL (Alliance Police Nationale)
M. Frédéric BALAND (Alliance Police Nationale)	Mme Séverine WY SOCKI (Alliance Police Nationale)
M. Fabien FORESTIER (Alliance Police Nationale)	M. Gilles OCCHIPINTI (Alliance Police Nationale)

- UNSA FASMI SNIPAT :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. David MOISON (UNSA FASMI)	M. Laurent JARASKIEWICZ (UNSA FASMI)
M. Joffrey CABY (UNSA FASMI)	M. Tony MARCINIAK (UNSA FASMI)
M. Olivier SCAPS (UNSA FASMI)	Mme Séverine BOUFFE (UNSA FASMI)

- CFDT Interco Alternative Police SMI SCSJ :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Florence TROCME (CFDT)	M. Frédéric WADIN (CFDT)

ARTICLE 2 :

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2021 sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Arras le 1^{er} mars 2022

Pour le préfet,

Le secrétaire général,

Signé Alain CASTANIER



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Saint-Omer

Pôle Appui Territorial

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES
COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES
ÉLECTORALES DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**

Le Préfet du Pas-de-Calais

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques
Chevalier du Mérite Agricole

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Guillaume THIRARD en qualité de sous-préfet de Saint-Omer ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-11-21 du 26 avril 2021 accordant délégation de signature à M. Guillaume THIRARD, sous-préfet de Saint-Omer ;

VU les élections des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants de l'administration judiciaire par le président du tribunal judiciaire de Saint-Omer ;

VU les désignations des représentants de l'administration ;

VU l'arrêté du 12 octobre 2020 complété et modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Omer ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur la proposition de M. le Sous-préfet de Saint-Omer ;



ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté du 12 octobre 2020 complété et modifié désignant, pour trois ans, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifié conformément aux informations figurant dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : M. le Sous-préfet de Saint-Omer et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Omer, le 1^{er} mars 2022

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet de Saint-Omer,



Guillaume THIRARD

Annexe à l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2022

MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES DES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (hors communes composées selon l'article L. 19 VII du code électoral)

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la 2 ^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la 3 ^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
DELETTES	Florence GRARE Sylvie EVRARD Karine FONTAINE <u>Suppléant</u> François DUCROCQ	Sylvain BECQUART Lucie DELPLANQUE <u>Suppléant</u> Benoît FRANÇOIS	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2022
Le Sous-préfet de Saint-Omer,



Guillaume THIRARD



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral**

Service des affaires maritimes et du littoral
Unité encadrement et contrôle des activités maritimes
Pôle cultures marines

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS
DE POSE D'UN FILET FIXE DANS LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES
DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ANNÉE 2022**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal des captures des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002 portant réglementation de la pose des filets fixes dans le Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 2021-60-40 du 15 juin 2021 portant délégation de signature du Préfet du Pas-de-Calais à M. Edouard GAYET directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du 31 août 2021 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer à M. Yvan GUITON directeur adjoint délégué à la mer et au littoral ;

VU les demandes présentées entre le 1er octobre 2021 et le 1^{er} novembre 2021 ;

ARRETE

Article 1er :

Les autorisations sont délivrées, conformément aux dispositions du décret du 2 juillet 1992 modifié, dans l'ordre d'envoi, le cachet de la poste faisant foi, ou de dépôt par internet sur le site de la préfecture du Pas-de-Calais via une démarche simplifiée, dans la limite du nombre maximum fixé par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 sus-visé (729 autorisations).

Une seule autorisation par personne majeure et par foyer est accordée.

Une autorisation de pose de filet fixe est délivrée pour l'année 2022 aux personnes désignées en annexe 1.

Article 2 :

Les demandes des personnes désignées en annexe 2 sont rejetées. Un courrier individuel de notification énonçant le motif du rejet leur sera adressé par la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais / délégation à la mer et au littoral.

Article 3 :

Le filet pouvant être posé doit avoir un maillage d'au moins 90 mm, maille étirée, mouillée.

Article 4 :

La validité des autorisations et leur renouvellement sont subordonnés à une déclaration statistique, selon les modèles joints en annexe 3.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant de tribunal administratif de Lille ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la délégation à la mer et au littoral dans le même délai.

Article 6 :

Les sous-préfets de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boulogne-sur-mer, le 26 novembre 2021

Pour le Préfet

Par subdélégation

La responsable de l'unité

Encadrement et Contrôle des Activités Maritimes par intérim



Anna SCHUHL

Ampliation :

DDTM du Pas-de-Calais

Copies :

- Sous-préfectures de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer
- Préfecture maritime Cherbourg
- Mairies littorales
- ULAM 62
- Groupement de gendarmerie de Calais et Montreuil-sur-Mer
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2022.

Pour le Préfet,
La responsable de l'unité
Encadrement et Contrôle des Activités maritimes par intérim



Anna SCHUHL

Annexe 1 : Liste des personnes autorisées à poser un filet fixe sur l'estran du département du Pas-de-Calais - Année 2022

Nom	Prénom	N° Autorisation	Adresse	Ville	Code Postal
ACCARY	Yann	50	1 Rue des Mouettes	MARQUISE	62250
ACCARY	Dominique	463	40 Rue de la Courtille	EQUIHEN PLAGES	62224
ADAMKIEWICZ	Léonard	161	124 Avenue du Boulonnais	MERLIMONT	62155
ALFERT	Alain	188	118 Rue du Haut Banc	BERCK SUR MER	62600
ALLAMI	Stéphane	423	19 Rue de la Commune de Paris	CALAIS	62100
ALLOY	Hervé	277	209 Rue du Bout du Monde	FIENNES	62132
AMARA	Idir	67	330 Rue Camille Delacroix	MERLIMONT	62155
ANSEL	Christian	324	10 Résidence Claire Vivre	WIMILLE	62126
APPLINCOURT	Aurélien	441	7 Rue Emile Leblond – Appt 331	MARQUISE	62250
ARNOUX	Marius	383	150 Route de Desvres	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
ASQUIN	Armel	119	3 Rue de Sailly	COMBLES	80360
ATTAGNANT	Norbert	212	13 Bis Rue Ferdinand Buisson – N° 4	WISSANT	62179
AUBERT	Henri	165	216 Bis Avenue du Général de Gaulle	HEM	59510
AUFAURE	Alain	110	11 Rue de l'Avancée	WIMEREUX	62930
AUFAURE	Colette	116	11 Rue Jeanne d'Arc	WIMEREUX	62930
AVELINE	Vincent	467	9 Rue du Maréchal Foch	AMBLETEUSE	62164
BAHEU	Jean-Pierre	426	16 Résidence Les Goélands	AMBLETEUSE	62164
BAHEUX	Frédéric	346	22 Avenue des 4, 8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
BAILLET	Jean-Pierre	203	12 Rue Principale Résidence Plaine du Haut	AUDINGHEN	62179
BAILLET	Kévin	204	28 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
BAILLET	Pascal	319	830 Route de Baincthun	ECHINGHEN	62360
BAILLET	Jean-Jacques	344	8 Rue Philippe Auguste Jeanron	AUDRESSELLES	62164
BAILLET	Francis	379	38 Rue Jules Buzelin	AUDRESSELLES	62164
BAILLET	Jean-François	466	72 Rue du Mont Asie	AUDRESSELLES	62164
BAILLIACHE	Jacques	57	49 Rue du 17 juillet 1789	SECLIN	59113
BARDEAUX	Stéphane	309	4 Bis Rue des Haguettes	AMBLETEUSE	62164
BARDEAUX	Yvon	414	25 Rue des Charmettes	SAINT JOSSE	62170
BARONI	Marc	261	2 Bis Rue du Val Lune	CELLES SUR OURSE	10110
BATTESTI	Pascal	72	18 Résidence de la Salle	OÛTREAU	62230
BEAUGRAND	Jimmy	450	6 Rue Surcouf	AUDRESSELLES	62164
BECART	Jean-Christophe	229	35 Boulevard Victor Poulain	CUCQ	62780
BELLEMBERT	Jérémy	422	965 Bis Avenue Maxence Van der Meersch	CUCQ	62780
BERNARD	Alain	407	43 Route D'Amiens	ABBEVILLE	80100
BERNARD	Ludovic	410	113 Rue du Mont Neuf	OÛTREAU	62230
BERTIN	David	91	385 Rue Jean Jaurés	LOON PLAGÉ	59279
BESNIER	Jean-Michel	89	18 Cité des Castors	ISQUES	62360
BETAZ	Daniel	44	373 Rue de Bogota	CALAIS	62100
BIGAND	David	429	6 Rue des Dunes Résidence Les Mimosas – Appt 7	EQUIHEN PLAGES	62224
BIGAND	André	459	38 Rue Jean de Vienne	CALAIS	62095
BLAISEL	Patrick	137	138 Rue de la Basse Flaque	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
BLANGY	Alain	279	116 Rue Kennedy	CAMIERS	62176

BLANPAIN	Thierry	79	316 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
BLANPAIN	Jean-François	98	19 Allée des Pinsons	CONDETTE	62360
BLANPAIN	Didier	432	5 Rue Jules Gin	EQUIHEN PLAGE	62224
BLANQUART	Jean-Luc	451	131 Rue de La Routière	FRETHUN	62185
BLERARD	Yves	1	879 Chemin Départemental 940	SANGATTE	62231
BLERARD	Rénald	20	395 Rue Rolls	SANGATTE	62231
BLOEMEN	Eric	417	40 Rue de La Lawe	BETHUNE	62400
BLONDEAU	David	90	1 Rue de la Laiterie	BARZY EN THIERACHE	02170
BODART	Michel	209	38 Rue de Hem	LAVENTIE	62840
BOSQUET	Philippe	305	Avenue de Cambrai	CAMIERS	62176
BOULANGER	Jean-François	86	8 Rue du Pont Gavel	THIEMBRONNE	62560
BOULANGER	Philippe	96	15 Rue Ferdinand Buisson	RETY	62720
BOULANGER	Sébastien	186	9 Rue Lamartine	WIMEREUX	62930
BOULANGER	Rémi	199	85 Rue du Baston	WIMEREUX	62930
BOULANGER	Jean-Charles	340	1746 Avenue Louis Quételart	LE TOUQUET	62520
BOURGAIN	Emile	118	26 Rue Jacques Duclos	EQUIHEN PLAGE	62224
BOURGAIN	Louis	241	2 Rue Georges Clémenceau	WIMEREUX	62930
BOURGAIN	Jean-Michel	443	43 Quai de La Vierge Le Cabestan	LE PORTEL	62480
BOURGOIS	Stéphane	187	4 Chemin de la Cluse	WIMILLE	62126
BOUTOILLE	Samuel	291	13 bis rue Ferdinand Buisson	WISSANT	62179
BOUTOILLE	Joël	394	22 Rue Ambroise Croizat	EQUIHEN PLAGE	62224
BOUTOILLE	Eric	400	7 Rue du Bois	WISSANT	62179
BOYER	Alexis	294	42 Rue Collier	GROFFLIERS	62600
BRICHE	Daniel	179	10 Rue Mozart	BEUVRY	62660
BRIDE	Didier	108	170 Rue des Iris	CUCQ	62780
BROUTA	Jacques	243	188 Rue Henri Durre	SAINT SAULVE	59880
BRUCHET	Alfred	128	4 Rue des Dunes 11 Résidence Les Hortensias	EQUIHEN PLAGE	62224
BUTEL	Benoît	327	12 Allée Pierre de Coubertin	WIMEREUX	62930
CAFFIER	Gilles	182	129 Résidence de l'Aumônerie	SAMER	62830
CALOIN	Jean-Marc	111	40 Rue Principale	AIRON NOTRE DAME	62180
CALON	Philippe	201	6 Rue Paul Bert	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
CANONNE	Jean-Jacques	51	18 Rue des Vinguettes	WACQUINGHEN	62250
CAPIAUX	Pierrick	205	26 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
CARLU	Guillaume	54	67 Le Panehem	SAMER	62830
CARON	Pascal	78	148 Rue des Sons de Ville	NEUFCHATEL HARDELOT	62152
CARON	Joël	80	181 Chemin d'Autréau	CUCQ	62780
CARON	Michel	99	44 Rue du Bon Air	WIMEREUX	62930
CARON	André	135	2932 Boulevard de France	CUCQ	62780
CARON	Bernard	337	25 Bis Rue Beharelle Résidence Jean Cocteau	NOEUX LES MINES	62290
CARON	Luc	399	330 Rue Saint-Jean	AUDRESSELLES	62164
CARON	Bernard	440	3 Rue des Flobards	WISSANT	62179
CARPENTIER	Michel	117	5 Rue de Bellevue	HOMBLIERES	02720
CARPENTIER	Michel	170	5 Rue des Jardins	BERCK SUR MER	62600
CATHELAIN	Paul	247	10 Place du Général de Gaulle	BEUVRY	59310
CAUDRON	Jean-Marie	298	16 Rue Fernand Lecroart	NEUVILLE EN FERRAIN	59960
CENSIER	Michel	254	258 Boulevard Notre Dame de Lorette	HENIN BEAUMONT	62110
CHEUVA	Alain	361	1 Rue du Cap	OUTREAU	62230
CHEVALIER	Pascal	121	16 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
CHOQUEL	Daniel	202	36 Rue d'Arcole	LILLE	59000
CONDETTE	Vincent	17	17 Rue Paul André Coppin	WIMILLE	62126
CONDETTE	Jean	18	111 Rue Hénot	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
CONDETTE	Denis	113	1 Bis Rue Louis Blériot	WIMEREUX	62930
COPPIN	Cyrille	133	2 Rue Fourcroy	LE PORTEL	62480
COPPIN	Steve	191	9 Rue des Carrières	AMBLETEUSE	62164
COQUART	Sébastien	56	9 Avenue du Canada	VIMY	62580
COQUETTE	Eddy	398	2 Rue Danièle Casanova	DIVION	62460
COULY	Jean-Pierre	351	13 Rue de La Paix	BERCK SUR MER	62600

COUSIN	Serge	200	16 Rue du Courgain	WIMEREUX	62930
COUVELARD	Michel	31	89 Rue Saint Michel	OUTREAU	62230
COUVELARD	Benoît	61	33 Boulevard d'Alprech	LE PORTEL	62480
COUVELARD	Patrick	218	6 Rue Roland Dorgeles	LE PORTEL	62480
COUVELARD	Wilfrid	264	12 Rue Jean-Pierre Lafrance	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
CROGIEZ	Bruno	173	21 Rue Verte Houleron	AIRE SUR LA LYS	62120
CROGIEZ	Philippe	296	9 Rue de Rely	LINGHEM	62120
CROQUELOIS	Jérôme	465	24 Rue des Jonquilles	CONDETTE	62360
CUCHEVAL	Eric	240	14 Rue des Brocquets	TATINGHEN	62500
CUVILLIER	Julien	356	2 Rue des Breux	AUDINGHEN	62179
DACHICOURT	Jean luc	460	61 bis Rue Émile Lavezzari	BERCK SUR MER	62600
DAGUET	Dominique	42	23 Rue de Noailles	ANDEVILLE	60570
DALLE	Paul	77	4 Allée de la Mannée Résidence Hauts de Septentrion – Appt 23	BONDUES	59910
DAMBRICOURT	Jacques	275	21 Rue Saint Victor	WIMEREUX	62930
DAMMAN	Yannick	58	270 Rue Pierre de Wissant	AUDRESSELLES	62164
DANGER	Fabrice	312	9 Parc du Bon Secours – Appt 3	WIMILLE	62126
DANGER	Vincent	458	15 Rue Jean-Sébastien Bach	OUTREAU	62230
DARCOURT	André	153	16 Rue du Docteur Pierre Vautrin	WIMEREUX	62930
DARRE	Guy	11	1 Résidence de La Butte	AUDINGHEN	62179
DAUBELCOUR	Bernard	280	50 Boulevard de la République	GRAND FORT PHILIPPE	59153
DAUBEUF	Gérard	223	99 Rue du Battez	EQUIHEN PLAGE	62224
DAUCHY	Michel	69	7 Rue Beaudelaire	NOYELLES GODAULT	62950
DAULET	Charles	168	22 Rue Philippe Auguste Jeandron	AUDRESSELLES	62164
DAVIOT	Jean-Pierre	329	249 La Grande Cour	PEUPLINGUES	62231
DAVRIL	Yannick	304	1 Bis Rue Clémence	ETAPLES	62630
DEBAISIEUX	Patrick	320	442 Rue de Todincthun	AUDINGHEN	62179
DEBAISIEUX	Yohann	321	102 Rue du Trou au Sable	RETY	62720
DEBAISIEUX	Didier	354	42 Rue de Corenne	FLORENNES (Belgique)	5620
DEBAVELAERE	Jean-Pierre	139	3 Rue Paul Rault	BOIS BERNARD	62320
DEBLOCK	Marc	35	15 Rue Albert Bécard	EQUIHEN PLAGE	62224
DEBORGHER	Jean-Jacques	156	2 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
DEBORGHER	Michel	236	18 Résidence des Goélands	AMBLETEUSE	62164
DECORDE	Lucas	381	69 Rue du Viaduc	WIMILLE	62126
DECORDE	Henri	382	21-1 Rue de La Gare	WIMILLE	62126
DEDISSE	Jean-Marie	222	4 Rue du Point du Jour	FERQUES	62250
DEFOORT	Gérard	226	Route de Lille 3 Résidence Le Leute	BAILLEUL	59270
DEGARDIN	Michel	177	Appt 14 Résidence Eugène Delacroix Boulevard de la Liberté	OUTREAU	62230
DELACROIX	Luc	73	32 Rond Point du Marquenterre	BERCK SUR MER	62600
DELAHOUSSE	Franck	341	2 Rue Edouard Branly	HALLUIN	59250
DELANNOY	Marc	185	526 Avenue de la Digue Mouron	SANGATTE	62231
DELATTRE	Steve	301	40 Rue Plouvier	HERRELINGHEN	62179
DELATTRE	Pierre	408	9 Boulevard Lyautey	LE PORTEL	62480
DELBARRE	Stéphane	454	33 Rue des Prairies	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
DELEBARRE	Michel	147	6 Rue du Général Leclerc	SAINGHIN EN WEPPE	59184
DELENCLOS	Denis	37	4 Square Jacques Brel	WIMEREUX	62930
DELICOURT	Jordy	359	12 Rue de l'Église	RENTY	62560
DELPIERRE	Jean-Claude	140	16 Rue Auguste Delacroix	BOULOGNE SUR MER	62200
DELPIERRE	Patrick	251	9 Rue Auguste Delacroix	BOULOGNE SUR MER	62200
DELPIERRE	Valentin	262	6 Rue Jules Ferry Bâtiment C – Appt 8	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DELPLACE	Pascal	49	2 Rue du Général San Martin	LE PORTEL	62480
DELPLANQUE	Gilles	70	Route Nationale Les Salines	SANGATTE	62231
DEL RUE	Christian	326	11 Cité Catoire	CALAIS	62100
DEMARET	Roger	53	325 Rue du 4 septembre	LA SENTINELLE	59174
DEMILLY	Noël	303	12 Rue Charles Gounod	COULOGNE	62137
DEMORY	Jacques	176	11 Rue de La Ville	BOUQUEMAISON	80600
DENEUVILLE	Charles	370	1 bis Rue Albert Heraud	ETAPLES	62630
DENYS	Gilbert	39	129 Impasse du Dauphiné	OYE PLAGE	62215

DESCARLES	Daniel	255	9 Rue Codron Carlu	ETAPLES	62630
DESCHAECKER	Hubert	419	47 Rue de Lille	MOUVAUX	59420
DESSAINT	Viviane	129	61 Rue Chasselièvre	ROUEN	76000
DESSURNE	Christophe	120	17 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
DEVIN	René	5	94 Rue Jean Jaurés	RINXENT	62720
DEVISME	Pascal	52	57 Rue d'Alger	CALAIS	62100
DEVLAMINCK	Jean-Louis	445	36 Rue des Garennes	AMBLETEUSE	62164
DEWERDT	Jean-Marc	380	188 Rue Joseph Antoine Mellez	DOUAI	59500
DHENIN	Alain	409	611 Rue Principale	BEUVREQUEN	62250
DHIEUX	Vincent	393	5 Rue du Mont Saint-Pierre Elinghen	FERQUES	62250
DHONDT	Raphaël	95	39 Rue Saint Jean	TOURNAI (Belgique)	7500
DI CRISTINA	Agostino	115	322 Rue de La Chaussiette	CONDE SUR L'ESCAUT	59163
DOUCHIN	Dany	248	35 Allée Jean-Jacques Rousseau	NEUFCHATEL HARDELOT	62152
DOYEN	Alain	284	123 Rue Emile Tabary	VIEUX CONDE	59690
DOZINEL	Georges	97	2 Rue Cornélie Podevin	FRETHUN	62185
DRUJENT	Julien	318	318 Boulevard Sainte Beuve	BOULOGNE SUR MER	62200
DRUON	Patrick	143	694 Boulevard Edmond Làbrasse	CUCQ	62780
DUBOIS	Ludovic	310	162 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
DUBOIS	Michel	424	6 Rue de La Neuville	LE PORTEL	62480
DUBOIS	Laurent	449	11 Rue des Garennes	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUBRULE	Pascal	437	30T Rue Auguste Comte Résidence Abbé Dubois – Appt 15	LE PORTEL	62480
DUBURE	Patrick	278	597 Rue du Hurtevent	MANINGHEN HENNE	62250
DUCLOY	Eddy	195	16 Rue Clément Ader	LE PORTEL	62480
DUCORROY	Jean-Marc	328	332 Rue Rolls	SANGATTE	62231
DUHAMEL	Jean-Charles	12	Résidence Salvador Allendé Bât C – Appt 4	PONT DE BRIQUES	62360
DUHAMEL	Albert	219	1786 Chemin Vert	WINNEZEELE	59670
DUHAMEL	Eric	293	35 Rue Léon Pinart	MARQUISE	62250
DUMONT	Serge	415	13 Rue du Doignon	FRASNOY	59530
DURIBREUX	Gérard	332	61 Rue Edmond Flament	FOURMIES	59610
DUVAL	Jean	8	28 Rue François Mauriac	LE PORTEL	62480
DUVAL	Hervé	338	5 Rue de Genêts	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUVILLARD	Jean-Luc	360	8 Allée des Pervenches	HESDIN L'ABBE	62360
ELLART	Mathieu	274	20 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
ESCALBERT	Patrick	27	71 Rue Hélène Boucher	SANGATTE	62231
EVARD	Francis	456	2 Rue Saint Laurent	ZOUAFQUES	62890
FAGOT	Louis	405	145 Avenue François 1er Résidence le Country – Appt B27	NEUFCHATEL HARDELOT	62152
FAGOT	Patrick	411	107 Avenue des Violettes	NEUFCHATEL HARDELOT	62152
FAILLY	Bruno	41	482 RD 940 Les salines	SANGATTE	62231
FALEMPIN	Antoine	23	331 Route de Carly	HALINGHEN	62830
FAMCHON	Dany	175	11 Rue de La Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
FASQUEL	Franck	285	4 Rue Surcouf	SAINT LEONARD	62360
FAUVERGUE	Georges	263	141 Route de Desvres	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
FELDIS	Daniel	82	537H Rue de Marlborough Résidence Bressloff	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
FILLIETTE	Patrick	114	6 Avenue des 4,8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
FILLON	Eric	68	3/1 Résidence Marcel Pagnol	LE PORTEL	62480
FLAHAUT	Laurent	6	12 Impasse Paul Brouta	MARQUISE	62250
FLEUET	Daniel	124	15 Rue Nationale	AMBLETEUSE	62164
FONTAINE	Daniel	29	1 Rue Clémenceau	BLEROT PLAGE	62231
FORESTIER	Daniel	391	15 Impasse Vallée Hénot	EQUIHEN PLAGE	62224
FORTIN	René	154	9 Rue Victor Hugo	LE PORTEL	62480
FOURNIER	Jean-Luc	193	16 Rue Jean Bart	LE PORTEL	62480
FOURNIER	Jean	297	2/1 Avenue de Flandre Pavillon Picardie	LOOS	59120
FOURNY	Corentin	228	553 Route de Grisendal	MANINGHEN HENNE	62250
FRAMMERY	Marc	144	21 Rue des Tempêtes	BERCK SUR MER	62600
FRANCOIS	Gérard	402	Rue du Charme 1 Clos du Chèvrefeuille	Wimereux (62930)	62930

FRERE	William	453	20 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN PLAGE	62224
FRUIT	André	172	123 Avenue de la Digue Mouron	BLEROT PLAGE	62231
GAUTHIER	Alain	439	2 Allée Louis Bréguet	WIMEREUX	62930
GAUTIER	Bruno	208	40 Rue d'Ault	ALLENAY	80130
GEFFROY	Philippe	442	17 Rue des Pensées	FRESNICOURT LE DOLMEN	62150
GENET	Clément	250	1 Allée de la Libération	WIMEREUX	62914
GENS	Ulrich	141	9 Rue du Pont du Jour	LEFAUX	62630
GIGANTE	Renato	149	7 Rue Coste et Bellonte	BLEROT PLAGE	62231
GILLON	Stéphane	325	28 Rue Georges Sand	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
GILLON	Michel	350	155 Rue du Chemin Vert	BOULOGNE SUR MER	62200
GIN	Frédéric	271	15 Rue du Rouliot	EQUIHEN PLAGE	62224
GODRIAUX	Sylvain	221	665 Rue Principale – Appt 3	AUDINGHEN	62179
GOIDIN	Jean-Luc	315	17 Rue Charles Beaudelaire	WISSANT	62179
GOSELIN	Jean-Claude	349	2 Rue Codron Carlu Lotissement Les Bâtitseurs – Appt 3	ETAPLES	62630
GOSELIN	Thomas	364	97 Avenue du Vieux Moulin	ETAPLES	62630
GOUBELLE	Sylvain	287	962 Rue Greuze	CALAIS	62100
GOUILLARD	Noël	75	18 Rue du Docteur Vautrin	WIMEREUX	62930
GOUILLARD	Mathieu	76	7 Allée Jean Bouin	WIMEREUX	62930
GOURDIN	Roger	363	40 Rue Saint Exupéry	SARTROUVILLE	78500
GRARDEL	Philippe	65	446 Boulevard Victor Poulain	CUCQ	62780
GRECOURT	Dominique	220	36 Rue Henri Elby	BERCK SUR MER	62600
GRONIER	Fabien	404	9 Rue des Genêts	Équihen-Plage (62224)	62224
GUILBERT	Pascal	7	7 Rue du Noroit Résidence Eole	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
GUYOT	Pierre	66	272 Rue des Prés Morus	MERLIMONT	62155
HAGNERE	Georges	142	38 Quai du Génie	HERBLAY	95220
HAMY	Philippe	316	47 Rue de La Paix	BOULOGNE SUR MER	62200
HARDUIN	Jacques	183	5 Rue Paul Forestier	AUDRESSELLES	62164
HEDDEBAUX	Guy	375	152 Rue de Parenty	FRETHUN	62185
HÉMART	Frédéric	401	23 Bis Rue des Pâtures	BERCK SUR MER	62600
HEMMERLÉ	Laurent	267	17 Rue Arthur Rimbaud	WIMEREUX	62930
HENNEBELLE/HUGUET	Monique	197	8 Rue de Ligny	NUNCQ HAUTECOTE	62270
HERBEZ	Pascal	10	9 Rue Henri Prudhomme	EQUIHEN PLAGE	62224
HERBEZ	Christian	102	9 Boulevard de la Liberté	OUTREAU	62230
HERBEZ	Georges	342	467 Rue de Lugau	SALLAUMINES	62430
HERBEZ	Michel	396	7 Rue d'Epernay Résidence du Hamerau des Champs – Bât 5	LE PORTEL	62480
HERKT	Dominique	210	269 Rue Pierre Dupuy	SANGATTE	62231
HERMANDESSE	René	368	6 Route d'Auvringhen	WIMILLE	62126
HEUMEZ	Bruno	101	2 Rue Karl Marx	OUTREAU	62230
HEUX	Alexandre	365	130 Rue des Fontinettes	CALAIS	62100
HOCHART	René	258	186 Route Départementale 940	BLEROT PLAGE	62231
HOLVOET	Michel	253	584 Rue Edouard Vaillant	SAINGHIN EN WEPPE	59184
HONORE	Jean-Pierre	331	16 Rue des Anglais	WIMEREUX	62930
HUEZ	Kevin	462	238 Rue des Saules	SAINTE MARIE KERQUE	62370
HUGUET	Jean-Marc	164	8 Rue de Ligny	NUNCQ HAUTECOTE	62270
HULEUX	Bruno	166	103 Rue Florent Evrard	LIEVIN	62800
HUSQUIN	Jacques	189	87 Boulevard Louise Michel	SOMAIN	59490
IVART	Johnny	148	62 Rue d'Oran	CALAIS	62100
JEANNIN	Jean	174	Villa Opaline – n° 46	LE TOUQUET	62520
JOLY	Didier	26	338 Rue Robelin	OYE PLAGE	62215
JONIAUX	Laurent	373	1 Rue du Pont du Houblon	MARCHIENNES	59870
JUSTIN	Dominique	392	17 Rue du Courgain	BAINCTHUN	62360
KENNEY	William	136	18 Rue Chopin	SANGATTE	62231
KOWALCZYK	Karim	224	10 Rue Pierre Bérégovoy	LABOURSE	62113
LABASQUE	Lucien	431	37 Route de Wierre	LONGFOSSE	62240
LABRANCHE	Roger	85	2 Rue Maryse Bastié	WIMEREUX	62930
LACHÈVRE	Bernard	21	514 Chemin Départemental 940	SANGATTE	62231
LACROIX	Jacques	265	1 Impasse des Bleuets	COULOGNE	62137

LAFFINEUR	Benoît	260	39 Rue Victor Hugo	SAINGHIN EN MELANTOIS	59262
LAFORGE	Serge	311	15 Rue Victor Hugo	RINXENT	62720
LAMBIN	Jean-Luc	313	1 Allée du Vieux Noyer	BONDUES	59910
LARUE	Robert	377	23 Résidence Le Béguinage	VERTON	62180
LARZET	Pascal	295	17 Avenue du Pont Major	HESDIN	62140
LASALLE	Dominique	28	6 Rue des Dunes	BLERIOT PLAGE	62231
LASSALE	Christian	345	67 Rue des Fleurs	MARQUISE	62250
LASSALE	Claude	444	1 Rue Hector Berlioz	SAINT LEONARD	62360
LAVOISIER	Michel	171	2 Rue de Béthune	AMBLETEUSE	62164
LE CANU	Joël	270	278 Rue Jean de Pourtrincourt	LANCHERES	80230
LEBAS	Adrien	387	12 Rue de la Cédule	LANDRETHUN LE NORD	62250
LEBECQ	René	314	25 Rue Charles Péguy	LE PORTEL	62480
LEBLOND	Valéry	131	50 Rue des Tilleuls 8 Résidence Les Iris	OUTREAU	62230
LEBRUN	Alain	269	24 Bis Rue Georges Carpentier	LIEVIN	62800
LECIEUX	Fabrice	83	5 Square Hyppolite Renaut	WIMILLE	62126
LECLERCQ	Jean-Yves	390	11 Hameau de La Neuville	AVERDOINGT	62127
LECLÈRE	Loïc	19	100 Rue du Général Leclerc	CALAIS	62100
LECLÈRE	Daniel	33	964 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
LECOQ	Patrick	418	15 Rue Henri Thiébaud	ROIGLISE	80700
LECRIVAIN	Augustin	353	26 Rue de Béthune	CONDETTE	62360
LEDET	Michel	30	79 Rue Vigier	BLERIOT PLAGE	62231
LEDET	Aude	339	41 Rue de La Poissonnerie	SAINT OMER	62500
LEDEZ	Emmanuel	272	23 Rue de l'Egalité	EQUIHEN PLAGE	62224
LEDOUX	Gérard	14	2 Rue du Monacilin Résidence du Mont de Coupes- Bât C	LE PORTEL	62480
LEDOUX	Frédéric	130	18 Rue du Cap Hornu	EQUIHEN PLAGE	62224
LEDOUX	Laurent	302	19 Rue Eugène Delattre – Appt 14	EQUIHEN PLAGE	62224
LEDUCQ	Didier	232	7 Impasse des Verdiaux	MOULINS	03000
LEFEBVRE	Antoine	169	423 Le petit Crocq	SAMER	62830
LEFEBVRE	Pierre	206	62 Place du Commandant Ducuing	AUDINGHEN	62179
LEFEBVRE	Philippe	233	6 Rue de l'Aigle	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Dominique	234	19 Rue du Moulin à Vent	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Raoul	446	7 Square Charles de Gaulle	OUTREAU	62230
LEFEBVRE	Benjamin	448	24 Résidence Alphonse Daudet	LE PORTEL	62480
LEGAY	Nicolas	367	47 D Rue des Fusillés	GUARBECQUE	62330
LEGRAIN	Jean-Marie	151	449 Route de La Roome	TERDEGHEN	59114
LEMOINE	Mickaël	178	83 Rue Raoul Bricbet	RANG DU FLIERS	62180
LEMORT	Sophie	369	1471 Route de L'Etoile	OYE PLAGE	62215
LEPAN	René-Paul	150	19 Rue des Dunes Hameau Astoria 2	MERLIMONT	62155
LEPRETRE	Charles	239	9 Allée des Ecureuils	ETAPLES	62630
LEPRETRE	Christophe	427	16 Rue Victor Hugo	WIMEREUX	62930
LEQUEUX	Robert	259	1971 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
LEROUX	Antonin	412	5 Rue Émile Zola – Appt 12	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
LESSENCE	Alain	217	42 Rue Roger Salengro	CUCQ	62780
LESUISSE	Philippe	47	227 Boulevard Victor Hugo	CALAIS	62100
LÉTENDART	Pascal	242	80 Cité Bel Air	ETAPLES	62630
LEVEL	Christophe	207	9 Résidence le moulin	AUDINGHEN	62179
LEVEL	Michel	447	2 Allée Stendhal – Appt 102	BOULOGNE SUR MER	62200
LHERBIER	Jean	146	3 Rue des Hirondelles	SAINT LEONARD	62360
LHEUREUX	Christian	238	23 Bis Rue du Courgain	AMBLETEUSE	62164
LHOMEL	Christophe	358	7 Rue du Sandettie	BOULOGNE SUR MER	62200
LIBERT	Jean	225	30 Ter Rue Auguste Comté – Appt 7	LE PORTEL	62480
LIENARD	Vincent	430	14 Résidence du Belvédère	AMBLETEUSE	62164
LIGNIER	Dominique	438	1 Lotissement du Château	DANNES	62187
LISSE	Christian	184	7 Rue Paul Forestier	AUDRESSELLES	62164
LOEUILLET	Georges	378	979 Rue Marc Facompré	MERLIMONT	62155
LOUCHET	Cyriaque	24	5 Rue du Merle Blanc	ISQUES	62360
LOUIS	Jean-Paul	334	20 Rue Jean Coquelin	OUTREAU	62230

LUBIN	Jean-Louis	292	60 route d'Houlouve	WIMILLE	62126
MACHOWSKI	Jean	145	57 Rue Clémentine	CUCQ	62780
MACQUET	Thierry	16	15 Rue de l'Ancien Moulin Beaussaut	BERCK SUR MER	62600
MACQUET	Dominique	62	77 Rue des Grogards	BERCK SUR MER	62600
MACQUET	Philippe	138	11 Rue Schmallerberg	WIMEREUX	62930
MAGNIER	Pascal	106	13 Route de Boulogne	CAMIERS	62176
MAGNIER	Alain	213	9 Rue Louis Baude	EQUIHEN PLAGE	62224
MAISON	Eric	289	10 Place Montesquieu	WIMILLE	62126
MAISON	Jean-Paul	290	37 Rue du Marechal Ney	WIMILLE	62126
MAJENE	Hassan	457	81 Rue de la Marine	EQUIHEN PLAGE	62224
MALFOY	Patrick	266	46 Rue Voltaire	WISSANT	62179
MANIEVA	Thérèse	214	160 Rue de Paris Résidence Baltimore – Appt 25	LE TOUQUET	62520
MANOURY	René	152	318 Rue de La Canche	BEAURAINVILLE	62990
MAQUET	Patrick	436	26 Rue des Cerceaux	CUFFIES	02880
MARCHAL	Georges	421	10 Rue Diderot	WISSANT	62179
MARCQ	Dominique	237	9 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
MARICHAL	Eric	435	8 Rue du Bihen	VERTON	62180
MARQUANT	Bruno	22	34 Rue de la Champagne	GRENAY (62)	62160
MARTINI	Serge	71	29 Rue d'Hardelot	CONDETTE	62360
MASCOT	Philippe	336	10 Rue Cézanne Résidence Louis Blériot – Appt 51	LE PORTEL	62480
MASSET	Vincent	249	11 Rue des Anglettes	CAMIERS	62176
MASSON	Patrick	9	31 Rue de Reims	LE PORTEL	62480
MASSON	Denis	413	2 Rue du Clos des Lilas	FRESNES SUR ESCAULT	59970
MAYET	Laurent	132	130 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
MERLIN	Eric	40	81 Rue Anatole France	OUTREAU	62230
MERLIN	Fabrice	100	25 Rue Louis Baude Résidence les Hures	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Christian	103	101 Rue de l'Aubépine	OUTREAU	62230
MERLIN	Gérard	125	3 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Jean-Marie	127	6 Rue Léon Blum	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Andy	198	45 Rue de Wicardenne	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
MERLIN	Jean-Louis	281	46 Rue Charles Cazin	EQUIHEN PLAGE	62224
MERLIN	Daniel	286	1 Rue Merlin	EQUIHEN PLAGE	62224
MEUNIER	Henri	134	17 Rue Raymond Potier	ANNAY	62880
MEVAERE	Stéphane	300	12 Allée des Paquerettes	OYE PLAGE	62215
MICHIELS	Patrick	299	34 Westhille	ZEDECGEM	08210
MINET	Daniel	406	25 rue des Dunes Résidence des Jonquilles – Appt 10	EQUIHEN PLAGE	62224
MINY	Jacques	94	21 Rue Soubitez	BERCK SUR MER	62600
MIONNET	Stéphane	434	White And Sea N18 Allée des Bernarches	CAMIERS	62176
MOREAU	Bernard	167	54 Rue de Colmar	CAMBRAI	59400
MORLET	Thierry	227	26 Rue du Moulin	TOURCOING	59200
MOURMAND	Charles	84	542A Rue de Marlborough Résidence Bressloff	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
MUTNIK	Alain	268	26 Rue Léo Lagrange	LIEVIN	62800
NICLAEYS	Jean-Luc	416	88 Chemin du Halage	BEUVRY	62660
NICOLAS	Cyril	307	10 Résidence du Moulin	AUDINGHEN	62179
NOEL	Christian	63	3 Rue Paul Fort	OUTREAU	62230
NOEL	Hervé	355	28 Rue du Bon Air	WIMEREUX	62930
O	Pascal	2	5 Bis Rue du Faubourg de Béthune	LILLE	59000
O	Raphaël	3	408 Rue Gustave Danquin	AUDRESSELLES	62224
OFFROY	Dominique	159	10 Rue d'Étaples	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
OGES	Noël	181	19 Rue Saint Just	PONT DE BRIQUES	62360
OGÈS	Michel	13	8 Rue Anatole France	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
OGÈS	Pascal	122	73 Rue Auguste Comte	OUTREAU	62230
PAQUE	Gaëtan	245	9002 Lieu-dit La Fosse à Reine	MARQUISE	62250
PAQUET	Serge	60	28 Rue du Muguet	MERVILLE	59660
PARYSZ	Richard	155	28 B Rue François Mercier	PELVES	62118

PAWELCZYK	Christian	15	44 Bis Rue de L'Hôpital	RAIMBEAUCOURT	59283
PENEL	Jean Alain	362	16 Résidence Chantovent	AMBLETEUSE	62164
PENEL	Thierry	376	11 Route Nationale	AMBLETEUSE	62164
PENNIEZ	Roland	433	1209 Route du Cap	AUDINGHEN	62179
PÉRARD	Laurent	425	400 Boulevard Sainte-Beuve	BOULOGNE SUR MER	62200
PERON	Yves	455	637 Rue Principale	AUDINGHEN	62179
PERRAULT	Marc	190	Chemin Sagnier 24 Résidence Les Courts d'Izeaux	BOISJEAN	62170
PERRET	Hervé	283	5 Rue Michel Dard	AIRE SUR LA LYS	62120
PETIT	Marc	55	493 Avenue de Marseille	CUCQ	62780
PIED	Gérard	74	28 Rue de Constantine	BERCK SUR MER	62600
PIELACH	Fabrice	244	51 Allée Giraud Sannier	BOULOGNE SUR MER	62200
POISON	Christian	32	95 Rue de La Marine	EQUIHEN PLAGE	62224
POLLAERT	Marceau	112	115 Rue du Languedoc	OYE PLAGE	62215
PONCHAUX	Francine	323	1 Rue des Oyats	WISSANT	62179
PONCHAUX	Christian	335	42 Rue de Bailleul	HAZEBROUCK	59190
PONCHAUX	Danièle	452	27 Rue Léon Gambetta	EMMERIN	59320
PONT	Pierre	231	5 Rue Henri Prudhomme	EQUIHEN PLAGE	62224
PONT	Augustin	388	6 Rue Jacques Duclos	EQUIHEN PLAGE	62224
PONTZEELE	Michel	395	1981 Grande Rue du Petit Courgain	CALAIS	62100
POREZ	Walter	317	2 Rue Calmette	TRELON	59132
POTTIER	Loïc	357	51 Rue de l'Arbre Sec	PARIS	75001
POULAIN/SIAME	Francine	308	11 Résidence du Moulin	AUDINGHEN	62179
POULTIER	Sébastien	196	14 Rue Buffon	CALAIS	62100
PRÉVOST	Francis	461	5 Rue Victor Lecouffe	WISSANT	62179
PRIEUR	Christian	420	32 Avenue Jean-Baptiste Gournay	LE PORTEL	62480
PROIX	Valentin	386	51 Rue des Poilus	GRAND FORT PHILIPPE	59153
PRUVOST	Bruno	105	2 Résidence du Bosquet	CAMIERS	62176
QUENEHEN	Claude	371	25 Rue Huret Lagache	CONDETTE	62360
RAMET	Thomas	194	3 Rue du Bosquet Résidence Chacun chez soi	CAMIERS	62176
RAMET	Benoît	372	132 Rue d'Hérimez La Ferme Saint-Eloi	PARENTY	62650
RAULT	Dominique	4	22 Rue du Communal	COLEMBERT	62142
REGNAULT	Yves	180	122 Allée des Colverts	CAMIERS	62176
REGNIER	Luc	107	158 Rue Carnot Résidence La Belle Epoque – Appt B05	WIMEREUX	62930
RENAUX	Daniel	34	67 Rue de Tatteville	LONGVILLIERS	62630
REVILLON	Jimmy	464	238 Rue des Saules	SAINTE MARIE KERQUE	62370
RIGAUX	Thierry	246	78 Rue de La Plage	AUDINGHEN	62179
ROUABAH	Samir	25	5 Rue des Pétrels	ETAPLES	62630
ROUX	Jean-Marc	230	3 Résidence Le Camp Saint-Pierre	BEUTIN	62170
ROUZÉE	Patrice	87	422 Rue Edouard Quenu	AUDRESSELLES	62164
ROYER	Eddy	273	3 Rue Coluche	RETY	62720
RUDANT	Jean-Michel	64	47 Avenue du Boulonnais	MERLIMONT	62155
SAINTENOY	Laurent	347	28 Bis Rue de Fleurus	ORCHIES	59310
SAINTIN/SAMARCQ	Marie	397	33 Rue Napoléon	WIMEREUX	62930
SAMARCQ	Julien	45	41 Rue Carnot	WIMEREUX	62930
SANDRAS	Jean-Claude	43	47 Rue Robert Deschamps	CALAIS	62100
SAUVAGE	Joël	48	4 Résidence Beauregard	CAMIERS	62176
SAUVAGE	Prosper	126	27 Rue de l'Orme	OUTREAU	62230
SAUVAGE	Jean-Pierre	374	148 Avenue de la Forêt	LA CAPELLE	62360
SEILLIER	Frédéric	330	68 Rue des Breux	AUDINGHEN	62179
SEILLIER	Philippe	366	20 Avenue François Mitterrand	WIMEREUX	62930
SERGEANT	Jean-Paul	123	12 Square Louis Blanqui	OUTREAU	62230
SOUBISE	Vincent	38	5 Rue de Folkestone Bât D	BOULOGNE SUR MER	62200
SOURDEVAL	Robert	282	4141 Allée des Colverts	CAMIERS	62176
TAOURIT	Mohamed	288	16 Cité Leferrer	COURCELLES LES LENS	62970
TARTIER	Bruno	322	3 Chemin Adam	CONDETTE	62360
TERNISIEN	Baptiste	385	19 Avenue Victor Hugo	WISSANT	62179
THOBOIS	Alain	257	31 Rue des Bergeronnettes	BULLY LES MINES	62160

THOMASSET	Vincent	157	9 Rue des Chardonnerets	WIMEREUX	62930
THYOT	Philippe	252	69 Rue du Bon Air	WIMEREUX	62930
TIHY	Stéphane	403	27 Rue du Chemin Vert	Ambleteuse (62164)	62164
TISON	Dominique	158	123 Rue du Petit Garde	RANG DU FLIERS	62180
TISSERAND	Christian	88	3 Rue Georges Honoré	LE PORTEL	62480
TOURNEUR	Jean-Luc	36	13 Rue Jean Sébastien Bach	OUTREAU	62230
TOWLE	Raymond	384	15 Résidence Le Bosquet	ESCALES	62179
TRAVASCIO	Reynald	163	106 Avenue du Platier	OYE PLAGE	62215
TROLET	Dominique	104	17 Rue Jules Martin – Bât C – Appt 10	CALAIS	62100
TROLET	Bruno	160	39 Rue Mignard	CALAIS	62100
TURLOTTE	Patrick	162	16 Rue du Casino	MERLIMONT	62155
VANTOMME	Vincent	343	33 rue Salvadore Allendé	ARMENTIERES	59280
VASSEUR	Sylvie	306	117 Avenue de Béthune 12 Résidence Louis Blériot	LE PORTEL	62480
VERFAILLIE	Dimitri	352	Tempelierstraat 50	GISTEL (Belgique)	8470
VERGEADE	Franck	235	20 Lotissement Le Clos des Hautes Voies	SAINT LAURENT	08090
VERGUIER	Gérard	211	3 Boulevard Pouget Résidence Le Grand Large	LE TOUQUET	62520
VERHAEGHE	Philippe	276	37 Rue des Myosotis	FACHES THUMESNIL	59155
VERON	Franck	348	145 Rue Saint-Michel	OUTREAU	62230
VEROVE	Reynald	192	32 Allée des Grisards, Les Escardines	OYE PLAGE	62215
VÉTU	Jacques	81	2900 Boulevard de France	STELLA PLAGE	62780
VIDAL	Franck	46	1466 Route du Cap	AUDINGHEN	62179
VOLANT	Gilles	216	90 Rue du Mont Jean	BONNINGUES LES CALAIS	62340
VROLAND	Gérard	109	139 Rue de Bruxelles	CAUDRY	59540
WACOGNE	Henri	256	10 Rue des Platanes	ETAPLES	62630
WADOUX	Hubert	92	14 Rue Henri Bodot	GRAND FORT PHILIPPE	59153
WADOUX	David	93	328 Rue du Paradis	HINGES	62232
WADOUX	Alain	428	40c Rue des Petites Neuilles	VERTON	62180
WANPOUILLE	Serge	215	13 Rue Césaire Gournay	LE PORTEL	62480
WARTELLE	Christian	389	2 Rue Pierre et Jacques de Wissant Bâtiment E 6 Appt 9	WISSANT	62179
WASSELIN	Ludovic	333	41 Rue de La Poissonnerie	SAINT OMER	62500
WEESTEL	Victorien	59	92 Avenue de Flandre	MERLIMONT	62155

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2022.

Pour le Préfet,
La responsable de l'unité
Encadrement et Contrôle des Activités maritimes par intérim



Anna SCHUHL

Annexe 2 : Liste des demandes refusées – Année 2022

Motif : Non rendu de la déclaration statistique du 1er janvier 2021 au 31 août 2021

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
CHARLES	Etienne	117 Rue Emile Lavezzari	BERCK SUR MER	62600
CLERC	Francois-Xavier	20 Rue des Sables	BERCK SUR MER	62600
CRETEL	Pascal	5 Allée des Pinsons	SAINT LEONARD	62360
CRETEL	Arnaud	7 Rue Jules Gin	EQUIHEN PLAGE	62224
DELCOURT	Jean-François	50 Résidence Dumont d'Urville	LE PORTEL	62480
DESPRES	Bruno	70 Rue Jean-jacques Rousseau	OUTREAU	62230
HONVAULT	Laurent	3 Rue de La Source	WISSANT	62179
LEFEBVRE	Fabien	8 Rue Mac Mahon	LE PORTEL	62480
LEPRETRE	Mickaël	10 Bis Rue Bicêtre	ETAPLES	62630
MASCOT	Jean-Pierre	9 Rue Guynemer	BLERIOT PLAGE	62231
MOIRET	Stéphanie	5 bis Ruelle Gaillon	CHAUMONT	52000
SETRERRAHMAN	Farid	98 Rue du Docteur Calot Résidence Douceur Marine – Appt 212	BERCK SUR MER	62600

Motif : Dossier hors délai

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
BOMY	Jean-Marc	14 Rue de La Fontaine	WIMILLE	62126
BOULET	Louis	2 Allée Léo Delibes	OUTREAU	62230
DEGON	Thierry	4 Foucommé	LA NEUVILLE LES DORENGT	02450
MAÏLOT	Olivier	4 Rue de La Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
MALFOY	Pascal	12 Rue Antoine Minet	OUTREAU	62230
MARQUANT	Sébastien	566 Rue de la Gendarmerie	HOUDAIN	62150



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral**

Service des affaires maritimes et du littoral
Unité encadrement et contrôle des activités maritimes
Pôle cultures marines

**ARRÊTÉ COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 26 NOVEMBRE 2021
PORTANT DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE POSE D'UN FILET FIXE
DANS LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES
DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ANNÉE 2022**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) à compter du 24 août 2020 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal des captures des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002 portant réglementation de la pose des filets fixes dans le Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 2021-60-40 du 15 juin 2021 portant délégation de signature du Préfet du Pas-de-Calais à M. Edouard GAYET directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- Vu** la décision du 31 août 2021 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer à M. Yvan GUITON directeur adjoint délégué à la mer et au littoral ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2022 ;
- Vu** les demandes présentées entre le 1er octobre 2021 et le 1^{er} novembre 2021 ;

Considérant que, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2021, 18 demandes de pose de filet fixe sur l'estran du Pas-de-Calais pour l'année 2022, ont été refusées ;

Considérant que ces refus ont été notifiés aux intéressés par courrier en date du 13 décembre 2021 envoyé en recommandé avec accusé de réception le 15 décembre 2021 ;

Considérant que, conformément à l'article 3 de l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002, le nombre total d'autorisations pouvant être délivrées sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais est fixé à 729 ;

Considérant que, par arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2021, 467 autorisations de pose de filet fixe ont été attribuées et que, par conséquent, 262 autorisations sont encore disponibles ;

Considérant que MM. Arnaud CRETEL, Bruno DESPRES, Fabien LEFEBVRE, Mickaël LEPRETRE et Jean-Pierre MASCOT, ayant vu leur demande refusée pour non rendu de la déclaration statistique pour les neuf premiers mois de l'année 2021, ont déposé auprès de la DDTM 62 un recours gracieux auquel est annexée la déclaration statistique manquante ;

ARRETE

Article 1er :

L'annexe 1 de l'arrêté du 26 novembre 2021 fixant la liste des personnes autorisées à poser un filet sur l'estran du département du Pas-de-Calais en 2022 est complété des noms suivants :

Nom	Prénom	N° Autorisation	Adresse	Ville	Code Postal
CHARLES	Etienne	468	117 Rue Emile Lavezzari	BERCK SUR MER	62600
CRETEL	Arnaud	469	7 Rue Jules Gin	EQUIHEN Plage	62224
DESPRES	Bruno	470	70 Rue Jean-Jacques Rousseau	OUTREAU	62230
LEFEBVRE	Fabien	471	8 Rue Mac Mahon	LE PORTEL	62480
LEPRETRE	Mickaël	472	10 Bis Rue Bicêtre	ETAPLES	62630
MASCOT	Jean-Pierre	473	9 Rue Guynemer	BLERIOT Plage	62231

Article 2 :

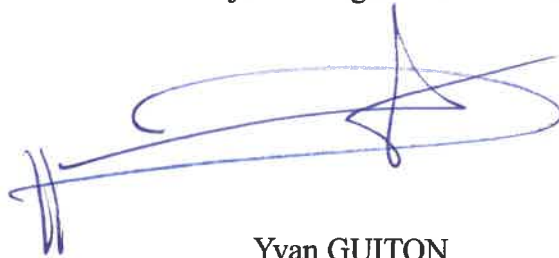
Les personnes sont retirées de l'annexe 2 de l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2021 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées du département du Pas-de-Calais pour l'année 2022.

Article 3 :

Les sous-préfets de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boulogne-sur-mer, le 15 février 2022

Pour le Préfet
Par subdélégation
Le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral



Yvan GUITON

Ampliation :

DDTM du Pas-de-Calais

Copies :

- Sous-préfectures de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer
- Préfecture maritime Cherbourg
- Mairies littorales
- ULAM 62
- Groupement de gendarmerie de Calais et Montreuil-sur-Mer
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PAS-DE-CALAIS
Immeuble Brassart
5, Rue du Docteur Brassart – SP 15
62034 ARRAS CEDEX

Audruicq le 6 janvier 2022

Délégation de pouvoir relative aux procédures collectives

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le Livre de Procédures Fiscales ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu les articles 96 à 100 du décret n°2005-1677 du 28 décembre 2005 pris en application de la loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises,

Arrête :

La comptable, Mme Corinne MARLARD, responsable de la trésorerie de AUDRUICQ, déclare et donne délégation permanente de pouvoir à Monsieur Teddy SAINT MAXENT contrôleur des Finances Publiques, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédures collectives d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieu et place.

La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Le Comptable du Trésor

Le Mandataire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUDRUICQ , le 6 Janvier 2022

DU PAS-DE-CALAIS

Division Stratégie et Communication

5, Rue du Docteur Brassart – SP15

62034 ARRAS CEDEX

Délégation de signature

Le comptable, Mme Corinne MARLARD , responsable de la trésorerie de Audruicq

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le Livre de Procédures Fiscales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

ARRETE :

Article 1^{er} – Délégation permanente de signature est donnée à Mme Catherine CADART, **Contrôleuse principale des Finances Publiques**, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 150 euros ;
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ;
- de signer récépissés, quittances et décharges ;
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ,
- signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administrations et de gestion du service ;
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.
- Autres (veuillez préciser les éventuelles compétences déléguées au mandataire)

Article 2 – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

La Comptable,

Le Mandataire,



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUDRUICQ , le 6 Janvier 2022

DU PAS-DE-CALAIS

Division Stratégie et Communication

5, Rue du Docteur Brassart – SP15

62034 ARRAS CEDEX

Délégation de signature

Le comptable, Mme Corinne MARLARD , responsable de la trésorerie de Audruicq

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ,

Vu le Livre de Procédures Fiscales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

ARRETE :

Article 1^{er} – Délégation permanente de signature est donnée à Mme Hélène LOOSE, Contrôleuse des Finances Publiques, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 150 euros ;
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ;
- de signer récépissés, quittances et décharges ;
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administrations et de gestion du service ;
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.
- Autres (veuillez préciser les éventuelles compétences déléguées au mandataire)

Article 2 – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

La Comptable,



Le Mandataire,





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PAS-DE-CALAIS

AUDRUICQ , le 6 Janvier 2022

Division Stratégie et Communication
5, Rue du Docteur Brassart – SP15
62034 ARRAS CEDEX

Délégation de signature

Le comptable, **Mme Corinne MARLARD** , responsable de la trésorerie de Audruicq

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ,

Vu le Livre de Procédures Fiscales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

ARRETE :

Article 1^{er} – Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Teddy SAINT MAXENT, Contrôleur des Finances Publiques**, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 150 euros ;
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ,
- de signer récépissés, quittances et décharges ;
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administrations et de gestion du service ;
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.
- Autres (veuillez préciser les éventuelles compétences déléguées au mandataire)

Article 2 – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

La Comptable,

Le Mandataire,

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DECISION 2022-16

Portant Délégation de signature

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6142.7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs aux pouvoirs propres du Chef d'Etablissement en matière de conduite générale et de délégation de signature,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'arrêté portant nomination de monsieur Christian BURGI, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Région de Saint Omer en date du 27 août 2021, et son procès-verbal d'installation en date du 20 septembre 2021,

Considérant la présente décision de délégation de signature annule et remplace la délégation de signature prise par décision n° 2021-116 en date du 29 Novembre 2021,

Décide,

Article 1^{er}

Monsieur Christian BURGI, Directeur, se réserve la signature des documents relatifs aux affaires suivantes, sauf en cas d'application des articles 2 et 3 suivants ci-après:

- Correspondance avec les autorités de tutelle, le Président du Conseil de surveillance et les membres de cette instance, le Président de la Commission Médicale d'Etablissement, les élus,
- Les notes de service,
- Les décisions de nomination des personnels non médicaux et des personnels médicaux qui ne relèvent pas d'une autre autorité,
- Engagement des commandes d'investissement,
- Les états de frais de déplacement des cadres de direction et des personnels placés sous son autorité directe,
- Les tableaux de gardes et d'astreinte,
- Les conventions,
- Les actes juridiques relatifs au patrimoine,
- Tous courriers, documents, notes d'information, qu'il paraît utile aux directeurs adjoints de faire signer par le Directeur.

Article 2 : Délégation par Intérim

Pour chaque période d'intérim décidée par le Directeur, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des questions visées à l'article 1er, **Madame Maude BULTEZ, Madame Julie CHERMEUX, Monsieur Dominique DEMOLIN, Monsieur Franck DUPONT, Madame Christine LEBAS**, Directeurs Adjointes, et **Madame Véronique RUCKEBUSCH**, Cadre de pôle assurant l'intérim de la Direction des Soins.

Article 3 : Délégation de signature sur les périodes de garde de direction

Le Directeur de garde a délégation pour tout sujet relevant de la garde administrative. Les Directeurs-adjoints effectuant des gardes de direction administrative sont **Madame Maude BULTEZ, Madame Julie CHERMEUX, Monsieur Dominique DEMOLIN, Monsieur Reynald DESEILLE, Monsieur Franck DUPONT, Madame Christine LEBAS, et Madame Véronique RUCKEBUSCH**.

Article 4 : Délégation dans le cadre des domaines d'attributions

Article 4.1 : Affaires générales-Contractualisations internes-Coopérations - Communication

Délégation permanente est donnée à **Madame Maude BULTEZ**, Directrice Adjointe, chargée des affaires générales, des contractualisations internes et des coopérations, aux fins de signer les correspondances internes et externes réalisées aux fins des missions dévolues dans le cadre de ses attributions.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Maude BULTEZ** reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Madame Corinne SAINGENEST**, Attachée d'Administration Hospitalière Principale.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur, **Madame Audrey VALCKENAERE**, Attachée d'Administration Hospitalière, chargée de la communication reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation relatifs à la Communication.

62318	ANNONCES ET INSERTIONS - AFFAIRES GENERALES ET COM
62362	BROCHURES DEPLIANTS COM
6257	RECEPTIONS

Article 4.2 : Affaire Générales-Relation avec les usagers

Délégation permanente est donnée à **Madame Maude BULTEZ**, Directrice Adjointe, chargée des affaires générales, des contractualisations internes et des coopérations, aux fins de signer les courriers relatifs à la gestion des plaintes et réclamations, la gestion des dossiers contentieux en responsabilité civile et professionnelle auprès des assurances et des usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Madame Corinne SAINGENEST**, Attachée d'Administration Hospitalière Principale.

Délégation permanente est donnée à **Madame Corinne SAINGENEST**, Attachée d'Administration Hospitalière Principale chargée des affaires générales et des relations avec les usagers, aux fins de signer les documents relatifs aux affaires suivantes : les demandes de dossiers médicaux, les réquisitions judiciaires et les commissions rogatoires portant sur notamment sur la saisie de dossiers médicaux ou la communication d'informations dans le cadre d'enquêtes des forces de l'ordre, les dépôts de plainte et les démarches liées aux plaintes concernant notamment les plaintes pour violence, malveillance, dégradation concernant les biens et le personnel du CHRSO.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Line LAIGLE**, Attachée d'Administration Hospitalière Principale, chargée des affaires médicales.

Article 4.3 : Direction de la qualité et de la gestion des risques

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Anne-Sophie HARDY**, technicien hospitalier, coordonnatrice qualité et gestion des risques, reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation relatifs à la démarche qualité et à la gestion des risques.

Article 4.4 : Direction de la filière gériatrique

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Franck DUPONT**, Directeur Adjoint en charge de la filière gériatrique, aux fins de signer les documents et courriers relatif au secteur de gériatrie, notamment les conventions et contrats de toute nature imputés aux budgets de Gériatrie, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe et **Madame Julie CHERMEUX**, Directrice Adjointe.

Article 4.5 : Direction des Affaires Financières

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique DEMOLIN**, Directeur Adjoint, chargé de la Direction des Affaires Financières, aux fins de signer au nom du Directeur les ordonnances de paiement, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, les courriers et les mesures d'organisation de son service.

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique DEMOLIN**, Directeur Adjoint, chargé de la Direction des Affaires Financières, aux fins de réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) les dépenses d'investissements correspondant aux codes opérations qui lui sont dédiés.

603	VARIATIONS DES STOCKS
606883	AUTRES ACHATS NON STOCKES – SERVICES FINANCIERS
61111	KINESITHERAPIE
61112	IMAGERIE MEDICALE
611132	EXAMENS ANAPATH
61114	EXAMENS DENTAIRES
61115	CONSULTATIONS SPECIALISEES
61117	HOSPITALISATIONS A L'EXTERIEUR
61118	AUTRES PRESTATIONS
61126	S/TRAITANCE A CARACTERE MEICO SOCIAL TRAVAIL ET READAPTATION
61231	PART FONCTIONNEMENT CT PARTENARIAT
61232	PART FONCTIONNEMENT BAUX EMPHYTHEOTIQUES
61322	LOCATION
61325243	LOCATIONS FOURNITURES NON MEDICALES – FINANCES
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION
6163	ASSURANCES TRANSPORTS
61651	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE
616880	PERTES EXPLOITATION MULT.
616881	PROTECTION JURIDIQUE
616882	ASSURANCES VAGUEMESTRES FONDS DEPOSES PAR MALADE
616883	ASSURANCES RISQUES IDE
616884	ASSURANCES RISQUES SMUR
616885	ASSURANCES REGISSEURS CONTRAT GROUPE
616886	ASSURANCES RISQUES AS
616887	ASSURANCES RISQUES BENEVOLES
616888	ASSURANCES RISQUES ADMINISTRATEURS

616889	ASSURANCES PERTE EXPLOITATION
6184	COTISATIONS
61853	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, ...
61883	ABONNEMENTS SF
62261	COMMISSAIRES AUX COMPTES
62268	HONORAIRES AUTRES
6227	FRAIS ACTES CONTENTIEUX
62283	PRESTATIONS DE SERVICES FINANCES
6255	DEMENAGEMENTS
6272	COM/EMPRUNTS
6278	AUTRES FRAIS
628883	PRESTATIONS DIVERSES NON MEDICALES – FINANCES
635	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES
6373	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORG.) SF
6513	REDEVANCES POUR CONCESSION BREVET SF
6521	CONTRIBUTIONS AUX GIP
6522	CONTRIBUTIONS AUX GIE
6523	CONTRIBUTIONS AUX GCS
6528	AUTRES CONTRIBUTIONS A DES STRUCTURES DE COOPERATION
653	CONTRIBUTION AU GHT
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
657	SUBVENTIONS
65851	REDEVANCES/FT SCANNERS
65852	REDEVANCES/FT IRM CABINETS RADIO PRIVES
6587	FRAIS EHESP
65883	CHARGES DIVERSES – FINANCES
66	CHARGES FINANCIERES
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION GESTION
67211	CHARGES DE PERSONNEL REEM.MANDATS ANNULES
67221	CHARGES A CARACTERE MEDICAL REEM.MANDATS ANNULES
672283	CHARGES A CACTERES MEDICAL AUTRES SF
67231	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL REEM.MANDATS ANN.
672383	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL AUTRES SF
6728	AUTRES CHARGES EXERCICE ANTERIEUR
673	TITRES ANNULES EXERCICES ANTERIEURS
675	VALEUR COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES

68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS
----	---

Article 4.6 : Direction du Système d'Information

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique DEMOLIN**, Directeur Adjoint, aux fins d'engager, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année, dans le respect de la réglementation en particulier celle des marchés publics. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Madame Christine LEBAS** Directrice Adjointe en charge du patrimoine, des achats, de la logistique, de la sécurité et de l'environnement.

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique DEMOLIN**, Directeur Adjoint, aux fins d'engager les dépenses d'investissements inférieurs à 15 000€ (quinze mille euros) et de réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) l'ensemble des dépenses d'investissements correspondant aux codes opérations qui lui sont dédiés. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe en charge du patrimoine, des achats, de la logistique, de la sécurité et de l'environnement.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Monsieur Dominique DEMOLIN** reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de son service. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe en charge du patrimoine, des achats, de la logistique, de la sécurité et de l'environnement.

6026542	FOURNITURES SERVICE INFORMATIQUE
606882	AUTRES ACHATS NON STOCKES – INFORMATIQUE
61325222	CONSOMMATIONS PHOTOCOPIES – INFORMATIQUE
61325242	LOCATIONS FOURNITURES – INFORMATIQUE
6132582	LOCATIONS DIVERSES INFO
615254	ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE
615261	MAINTENANCE INFORMATIQUE
6152682	MAINTENANCE MATERIEL TELEPHONIQUE
615618	MAINTENANCE INFORMATIQUE AUTRES
61882	ABONNEMENTS IF
62282	PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUE
6261	LIAISONS INFORMATIQUES SPECIALISEES
6265	TELEPHONE
6284	INFORMATIQUE

628882	PRESTATIONS DIVERSES - INFORMATIQUE
6372	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS (autres org.) IF
6512	REDEVANCES POUR CONCESSION BREVET IF
6522	CONTRIBUTION AUX GCS et CHT INFORMATIQUE
672382	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL AUTRES IF

Article 4.7 : Direction de la patientèle

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Paul GOUVINE**, Attaché d'Administration Hospitalière, chargé de la patientèle, aux fins de signer les documents relatifs aux affaires suivantes :

- Les mesures d'organisation du service des admissions,
- Les correspondances et actes administratifs ayant trait aux admissions,
- Les autorisations de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur,
- Les gratifications pour les hébergés,
- Les lettres d'envoi des avis des sommes à payer,
- Les correspondances avec les régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire,
- Les mémoires ou états de dépôts de corps, autopsies ou examen médical.

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Madame Elodie MARC**, Assistante Médico-Administrative, adjointe au service patientèle.

Article 4.8 : Directions des soins

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Jordan CABRE**, ASHQ, agent de service mortuaire et brancardier, **Monsieur Cédric JOLY**, ASHQ, agent de service mortuaire et brancardier, **Monsieur Frédéric LEROY**, aide-soignant, agent de service mortuaire, **Monsieur Alexandre MOTHERON**, ASHQ, agent de service mortuaire et brancardier, **Monsieur Jean-François RENSON**, ASHQ, agent de service mortuaire et brancardier, **Monsieur Frédéric VANOVERBERGHE**, ASHQ, agent de service mortuaire et brancardier, à l'effet de signer les sorties de corps avant mise en bière aux heures d'ouverture de la chambre mortuaire, et à effet de représenter le Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer pour signer les déclarations de décès survenus au Centre Hospitalier et à déclarer en Mairie d'HELFAUT.

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Frédéric LEROY** à l'effet de signer les réquisitions de la chambre mortuaire, et les levées de réquisition. En cas d'absence de **Monsieur Frédéric LEROY**, délégation est donnée à **Monsieur Alexandre MOTHERON**.

Article 4.9 : Direction des ressources Humaines

Délégation permanente est donnée à **Madame Julie CHERMEUX**, Directrice Adjointe, pour les courriers et les mesures d'organisation liés à l'activité de sa Direction, d'engager, de réceptionner et de liquider (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année dans le respect de la réglementation.

Délégation permanente est donnée à **Madame Julie CHERMEUX**, Directrice Adjointe, pour les courriers et les mesures d'organisation liés à l'activité de sa Direction, et les documents relatifs aux affaires suivantes :

- Décisions et Contrats édités par le service paie
- Etat des frais de déplacement.

n cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Frédérick DERUE**, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines.

6167	ASSURANCES CAPITAL DECES
61681	ASSURANCES ACCIDENT DU TRAVAIL TITULAIRES
61851	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, ...
61861	FRAIS DE RECRUTEMENT PERSONNEL NON MEDICAL
62111	PERSONNEL AFFECTE A ETS NON MEDICAL
62151	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT NON MEDICAL
62181	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS NON MEDICAL
62251	INDEMNITES COMPTABLES
62252	INDEMNITES REGISSEURS
622841	PRESTATION DE SERVICE RH
62314	ANNONCES ET INSERTIONS - RH
62511	DEPLACEMENT PERSONNEL NON MEDICAL
62551	FRAIS DEMENAGEMENT PERSONNEL NON MEDICAL
62563	MISSIONS RESSOURCES HUMAINES
6288841	PRESTATIONS DIVERSES NON MEDICAL RH
63111	T/SAL NON MEDICAL
63311	VERSEMENT TRANSPORT PERSONNEL NON MEDICAL
63341	COTISATION CENTRE NATIONAL DE GESTION NON MEDICAL
6335	FONDS INSERTION PERSONNES HANDICAPEES
6336	FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER
633811	AUTES IMPOTS ET TAXES PERSONNEL NON MEDICAL
641	REMUNERATION PERSONNEL NON MEDICAL
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE PERS. NON MEDICAL

6471	AUTRES CHARGES SOCIALES PERSONNEL NON MEDICAL
64861	INDEMNITES D'ENSEIGNEMENT NON MEDICAL
6481	INDEMNITES AUX MINISTRES DES CULTES
64880	FORMATION PERSONNEL NON MEDICAL
64881	AUTRES CHARGES DIVERSES PERS NON MEDICAL
672181	CHARGES DE PERSONNEL AUTRES NON MEDICAL RH
6723841	CHARGES A CARACTERES HOTELIERS & GENERAL AUTRES RH
6486031	INDEMNITES STAGE DUES AUX ETUDIANTS
6486032	FRAIS DEPLACEMENTS DES ETUDIANTS IFSI
6486022	HEURES COURS LABELISEES ET NON LABELISEES

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Frédéric DERUE**, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, aux fins de signer au nom du Directeur Ressources Humaines, les documents relatifs aux affaires suivantes :

- Attestations CAF, diverses,
- Autorisation d'absence,
- Courriers divers (convocation, temps partiel, autorisation heure de grossesse, congé maternité, paternité, disponibilité, demande de stage : courrier et convention, mise en stage, demande d'emploi, attestation de présence),
- Bordereau d'envoi ARS (comité médical),
- Ordre de mission (hors cadres administratifs et le personnel sous l'autorité du Directeur),
- Dossier validation CNRACL,
- Documents IRCANTEC,
- Relevés de prestations santé
- Courriers d'information et d'accompagnement et bordereaux de transmissions,
- Déclaration d'embauche,
- Attestation d'arrêt maladie,
- Certificats pour validation de service,
- Attestation d'Allocation perte d'emploi,
- Demande d'attestation mensuelle d'actualisation,
- Demande de complément salaire maladie C.G.O.S,
- Congés annuels et exceptionnels des agents.

Délégation permanente est donnée à **Madame Marine FRANCHOIS**, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour les courriers et attestations en lien avec son domaine d'activité. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Monsieur Stéphane MAY**, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

Délégation permanente est donnée à **Madame Marion LE GARREC**, Adjoint Administratif, pour les convocations, attestation de présence, bordereaux d'envoi, courriers divers en lien avec son domaine d'activité.

Article 4.10 : Direction du patrimoine, des achats, de la logistique, de la sécurité et de l'environnement.

Délégation permanente est accordée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, aux fins d'engager, réceptionner et liquider les commandes (vérification du service fait et des factures, signature de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci- après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect de la réglementation, en particulier celle des marchés publics. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LUBREZ**, Responsable du service Achats.

Délégation permanente est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, aux fins d'engager les dépenses d'investissements et de réceptionner et liquider les commandes (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) l'ensemble des dépenses d'investissements correspondant aux codes opérations qui lui sont dédiés. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LUBREZ**, Responsable du service Achats.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de son service. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Dominique DEMOLIN**, Directeur Adjoint en charge des Affaires Financières et du Système d'Information et d'Organisation.

La comptabilité Matières (toutes opérations relatives aux entrées ou sorties des denrées ou objets de consommation, validation des balances, constatation et validation des stocks existants, inventaires,...) reste de la seule compétence de Madame Christine LEBAS, Directrice Adjointe.

602282	AUTRES DM RADIOLOGIE - ECO
6023	ALIMENTATION
602361	PRODUITS DIETETIQUES - ECO
602611	GAZ EN BOUTEILLE
602612	CARBURANT
60262	PRODUITS D'ENTRETIEN
602636	FOURNITURES POUR GARAGE
60264	FOURNITURES SCOLAIRES EDUCATIVES ET LOISIRS (STOCKEES)
602651	FOURNITURES DE BUREAU
602652	IMPRIMES ADMINISTRATIFS
602653	IMPRIMES MEDICAUX
6026541	FOURNITURES INFORMATIQUE SERVICE ECONOMIQUE
602654	FOURNITURES POUR INFORMATIQUE

602661	COUCHES ALESES PRODUITS ABSORBANTS
602662	PETIT MATERIEL HOTELIER
602663	LINGE ET HABILLEMENT
602668	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES
60268	AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES
60288	CONSOMMABLES MEDICAUX NON STERILES
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS NON STOCKES
60624	FOURNITURES SCOLAIRES EDUCATIVES ET LOISIRS
60660	FOURNITURE MATERIEL ECONOMAT
60662	FOURNITURE MATERIEL ERGOTHERAPEUTE
60681	MATERIEL OUTILLAGE HOSPITALIER
60682	MATERIEL OUTILLAGE HOTELIER
60683	MATERIEL OUTILLAGE DIVERS
606881	AUTRES ACHATS NON STOCKES - ECO
6131521	LOCATIONS A CARACTERE MEDICAL MOBILIERES EQUIPEMENTS SE
613153	LOCATIONS A CARACTERE MEDICAL MOBILIERES MATERIEL DE TRANSPORT SE
6131581	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES A CARACTERE MEDICAL SE
6132523	LOCATION FOURNITURES PARAMEDICALES MATELAS ANTI ESCARRES
61325241	LOCATION FOURNITURES NON MEDICALES
613253	LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT
6132581	LOCATION DIVERSES ECO
615252	ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT
615253	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU
6152581	ENTRETIEN DIVERS ECO
61526881	MAINTENANCE MATERIEL DIVERS ECO
6181	DOCUMENTATION GENERALE
61881	ABONNEMENTS SE
62281	PRESTATION DE SERVICES ECO
62311	ANNONCES ET INSERTIONS – ECO
62361	BROCHURES ET DEPLIANTS SE
624	TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNEL
62561	MISSIONS SERVICES ECO
6263	AFFRANCHISSEMENTS
6281	BLANCHISS. EXTERIEUR
6283	NETTOYAGE EXTERIEUR
6285	PRESTATIONS EDUCATIVES
62880	DECHETS
62881	LOCATION LINGE
62882	DECHETS A RISQUE
62883	PRESTATIONS ARTISTIQUES

628881	PRESTATIONS DIVERSES – ECO
6581	FRAIS CULTE ET INHUMATION
65881	CHARGES DIVERSES ECO
672281	CHARGES A CARACTERE MEDICAL AUTRES SE
672381	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL AUTRES Serv ECO

Délégation permanente est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, aux fins d'engager, réceptionner et liquider les commandes (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année, dans le respect de la réglementation en particulier celle des marchés publics. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Matthieu BIVER**, Ingénieur Hospitalier.

Délégation permanente est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, aux fins d'engager les dépenses d'investissements et de réceptionner et liquider les commandes (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) l'ensemble des dépenses d'investissements correspondant aux codes opérations qui lui sont dédiés. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Matthieu BIVER**, Ingénieur Hospitalier.

Et en cas d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Monsieur Olivier OBERT**, Technicien Supérieur Hospitalier pour les services techniques et service de sécurité incendie.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Monsieur Matthieu BIVER**, Ingénieur Hospitalier reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de son service.

602630	FOURNITURES POUR MACONNERIE
602631	FOURNITURES POUR PLOMBERIE
602632	FOURNITURES POUR ELECTRICITE
602633	FOURNITURES POUR MENUISERIE
602634	FOURNITURES POUR PEINTURE
602635	FOURNITURES POUR SIGNALETIQUE
602637	FOURNITURES SERVICE SECURITE
602638	FOURNITURES DIVERSES ATELIERS
60611	EAU/ASSAINISSEMENT
60612	ELECTRICITE
60613	CHAUFFAGE FOURNITURE ET ENTRETIEN
60618	AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES
606885	AUTRES ACHATS NON STOCKES TRAVAUX

6132585	LOCATIONS DIVERSES - TRAVAUX
615221	ENTRETIEN JARDINS ESPACES VERTS
615222	ENTRETIEN BATIMENTS
615223	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX
6152585	ENTRETIEN DIVERS – TRAVAUX
6152681	MAINTENANCE MATERIEL ELECTRIQUE
6152683	MAINTENANCE MATERIEL FROID
6152684	MAINTENANCE MATERIEL INST. CHAUFFAGE
6152685	MAINTENANCE ASCENCEURS
6152686	MAINTENANCE EQUIPEMENTS SANITAIRE
61526885	MAINTENANCE MATERIEL DIVERS
617	ETUDES/RECHERCHES
62285	PRESTATIONS DE SERVICES TRAVAUX
628885	PRESTATIONS DIVERSES - TRAVAUX
65885	CHARGES DIVERSES TRAVAUX
672385	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL AUTRES TRAVAUX

Délégation permanente est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, aux fins d'engager, réceptionner et liquider les commandes (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des différents budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année, dans le respect de la réglementation en particulier celle des marchés publics. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LUBREZ**, Responsable du Service Achats.

Délégation permanente est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, aux fins d'engager les dépenses d'investissements et de réceptionner et liquider les commandes (vérification du service fait et des factures, signature de celle-ci) l'ensemble des dépenses d'investissements correspondant aux codes opérations qui lui sont dédiés. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LUBREZ**, Responsable du Service Achats.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de son service. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LUBREZ**, Responsable du Service Achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est donnée à **Monsieur Thierry MARTIN**, Technicien Supérieur Hospitalier, pour les dépenses d'exploitations selon les comptes mentionnés dans le tableau ci-dessous.

En cas d'empêchement de ce dernier, la délégation de signature est donnée à **Madame Ludivine DEREPPER**, Technicien Supérieur Hospitalier, pour le service Biomédical.

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues ci-dessus, **Monsieur Thierry MARTIN**, Technicien Supérieur Hospitalier reçoit délégation de signature pour les courriers et les mesures d'organisation de l'atelier biomédical.

60661	FOURNITURES PIECES DETACHEES BIOMEDICAL
60663	CONSOMMABLES BIO MEDICAL
60664	ACCESSOIRES BIOMEDICAL
6131522	LOCATIONS MOBILIERES A CARACTERE MEDICAL EQUIPEMENTS BM
615151	ENTRETIEN MATERIEL OUTILLAGE MEDICAL
615162	MAINTENANCE.MATERIEL MEDICAL
6288881	PRESTATIONS DIVERSES - BIOMEDICAL
672288	CHARGES A CARACTERE MEDICAL AUTRES BM

Article 4.11 : Direction des soins

Délégation permanente est donnée à **Madame Véronique RUCKEBUSCH**, Cadre Supérieur de santé, assurant l'intérim de la Direction des Soins. les courriers et les mesures d'organisation de son service, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à **Monsieur Reynald DESEILLE**, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aides Soignant(e) , et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à **Madame Nathalie ARQUISCH**, Cadre Supérieur de Santé, cadre de Pôle.

Article 4.12 : Dépenses pharmaceutiques

Délégation permanente est donnée au **Docteur Jany DEBLOCK**, Chef de Service de la Pharmacie, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année :

6021	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PRODUITS A USAGE MEDICAL
60221	DM N/Sté A USAGE UNIQUE PANSEMENT LIGATURES
602221	DM STERILES D ABORD PARENTERAL

602222	DM STERILES D ABORD DIGESTIF
602223	DM STERILES D ABORD GENITO URINAIRE
602224	DM STERILES D ABORD RESPIRATOIRE
602225	DM STERILES D ABORD AUTRES ABORDS
60223	DM STERILES AUTRES
60225	DISPOSITIFS MEDICAUX D'ENDOSCOPIE
602261	DMI /LISTE MENT.ART.L162-22-7CSS
602268	AUTRES DMI
60227	DISPOSITIFS MEDICAUX POUR DIALYSE
602281	AUTRES DISPOSITIFS MEDICAUX PHARMA
602366	PRODUITS DIETETIQUES ET DE REGIME - PHARMACIE
602664	MATERIEL ET FOURNITURES A USAGE UNIQUE STERILE
60684	EMBALLAGES
6132586	LOCATIONS DIVERSES - PHARMACIE
628886	PRESTATIONS DIVERSES - PHARMACIE
672286	CHARGES A CARACTERE MEDICAL AUTRES PH/PM
672386	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL AUTRES PHARMACIE

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Nicolas CHATELET, Madame Laurence FLANDRIN, Monsieur Pierre-François LECLERCQ, Madame Valentine LERMYTE, Madame Valérie MAYNIAL, Monsieur Jean-François MERLIN, Madame Nathalie TCHATCHOUA**, pharmaciens.

Article 5 : Délégation dans le cadre des contrats de pôle

Délégation permanente est donnée au **Docteur Zineddine BENCHIKH**, Chef de pôle Prestataires, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année :

60224	FOURNITURES LABORATOIRE ET DISPOSITIFS DIAGN IN VITRO
611131	ANALYSES LABORATOIRES
628887	PRESTATIONS DIVERSES - LABORATOIRE
672287	CHARGES A CARACTERE MEDICAL AUTRES LA
672387	CHARGES A CARACTERE HOTELIER & GENERAL AUTRES Labo

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation de signature est

donnée à **Madame Marion VANHALST**, Cadre Supérieure de santé, cadre de pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Madame Delphine DUTOIT**, Cadre Supérieure de santé, cadre de pôle.

Délégation permanente est donnée au **Docteur Zineddine BENCHIKH**, Chef de pôle Prestataires, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à **Madame Marion VANHALST**, Cadre de Pôle, aux fins d'engager (commander), réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux articles et chapitres ci-après des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année :

602283	AUTRES DM RADIOLOGIE - RADIO
61325226	CONSOMMATIONS COPIES RADIOLOGIE
6288882	PRESTATIONS DIVERSES - RADIOLOGIE
672280	CHARGES A CARACTERE MEDICAL AUTRES RA
672380	CHARGES A CARACTERES HOTELIER & GENERAL AUTRES RADIO

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation de signature est donnée à **Monsieur Mahadi AOUDIA**, Cadre de santé

Article 6 : Institut de Formation IFSI-IFSA

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Reynald DESEILLE**, Directeur des Soins Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation des Aide-Soignant (e) pour :

- Les ordres de missions des élèves et personnel affectés à l'IFSI,
- L'ensemble des documents administratifs relatifs au déroulement du programme régional de formation,
- Les conventions de stages des étudiants et élèves de l'IFSI,
- Les contrats de formation professionnelle des étudiants et élèves de l'IFSI,
- Les conventions de formation en général concernant les étudiants et élèves de l'IFSI.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à **Madame Christine LEBAS**, Directrice Adjointe, assurant l'intérim de la Direction des Soins, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à **Madame Véronique DEBEIRE**, Cadre formatrice chargée de la coordination pédagogique, Adjointe à la direction de l'institut.

Article 7 :

Chaque titulaire de délégation met en œuvre, en liaison avec le secrétariat du Directeur, tous les moyens pour rendre compte en temps voulu, et au moins une fois par semaine, de l'évolution des affaires faisant l'objet de délégation, ainsi que des initiatives et décisions ayant un impact institutionnel particulier.

Article 8 :

La présente délégation sera notifiée aux intéressés, et publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Les signatures et paraphe des délégués nommés dans les articles précédents sont joints à la présente délégation.

Article 9 :

Cette délégation peut être modifiée ou annulée à tout moment.

SAINT-OMER, le 2 Mars 2022,

Le Directeur du Centre Hospitalier de la Région
de Saint-Omer,



Christian BURGI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE

Maison d'Arrêt d'Arras

A ARRAS, le 03 mars 2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses article(s) R. 57-6-24 et R. 57-7-5 ;
Vu l'article 1^{er} du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 04/09/2017 nommant Madame PEREZ Marie Line en qualité de cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Arras.

Vu la délégation de signature donnée par la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à Madame PEREZ Marie Line Cheffe d'établissement de la Maison d'arrêt d'Arras

Madame PEREZ Marie Line, cheffe d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Arras

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Timothy NJO, Capitaine pénitentiaire, adjoint à la cheffe d'établissement à la Maison d'Arrêt d'Arras aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Hervé TOURNIER, Officier pénitentiaire à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Sébastien BRIEZ, Officier pénitentiaire à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric BLONDEL, Officier Pénitentiaire à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe LOGAN, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe DUEZ, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Grégory DESCAMPS, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric DESPREZ, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Sébastien RYS, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Stéphane VAN GYSEL, Premier surveillant à la Maison d'arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Aldo DE FINA, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt d'Arras, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

La cheffe d'établissement,
Marie-Line PEREZ



Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R. 57-6-24 ; R. 57-7-5) et d'autres textes

I. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure pénale

Déléataires possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : « fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A » (directeurs des services pénitentiaires/attachés d'administration/chefs de service pénitentiaire)
- 3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)
- 4 : majors et 1ers surveillants

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4
Visites de l'établissement					
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X		
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R.57-4-11	X	X		
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R. 57-4-12	X	X		
Vie en détention et PEP					
Elaborer et adapter le règlement intérieur type	R. 57-6-18	X	X		
Elaborer le parcours d'exécution de la peine, définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	717-1 et D. 92	X	X	X	
Désigner et convoquer les membres de la CPU	D. 90	X	X	X	
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)	R. 57-6-24	X	X	X	X
Désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule	D. 93	X	X	X	X
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	D. 94	X	X	X	X
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	X	X	X	X
Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence)	Art 5 RI	X	X		
Décider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues	Art 34 RI	X	X	X	
S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au bon ordre	R. 57-8-6	X	X		
Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial	D. 493	X	X		
Fixer des heures de réunion pour les détenus bénéficiaires du régime spécial sauf instructions contraires du JI	D. 494	X	X	X	
Autoriser les personnels masculins à accéder au quartier des femmes	D. 222				
Mesures de contrôle et de sécurité					
Donner tous renseignements et avis nécessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 294	X	X	X	X
Donner tous renseignements utiles au préfet pour le mettre en mesure de prescrire l'escorte et la garde du détenu hospitalisé par les FS1 et arrêter les mesures propres à éviter tout incident compte tenu de sa personnalité	D. 394	X	X	X	X
Proposer des membres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service central des transfèrements, constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 308	X	X	X	X
Utiliser les armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X	X	

Faire appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets, substances, outils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 RI R. 57-6-24	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité					
Décider que la personne détenue ne porte pas les vêtements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté	Art 10 RI	X	X	X	X
Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 14-I RI R. 57-6-24	X	X	X	
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	Art 19-VII RI	X	X	X	
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 RI	X	X	X	
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79 R. 57-6-24	X	X	X	X
Demander au procureur de la République une investigation corporelle interne par un médecin, lorsqu'un détenu est soupçonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X	X	X	
Décider de soumettre la personne détenue au port de moyens de contrainte	Art 7-III RI R. 57-6-24	X	X	X	X
Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III RI R. 57-6-24	X	X	X	X
Discipline	R. 57-7-5				
	+				
Elaborer le tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	X	X	X	
Demander le retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X		
Placer un détenu à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R. 57-7-18	X	X	X	X
Suspendre à titre préventif l'activité professionnelle des détenus	R. 57-7-22	X	X	X	X
Engager des poursuites disciplinaires	R. 57-7-15	X	X	X	
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-25	X	X	X	X
Désigner les membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	X	X	
Présider la commission de discipline	R. 57-7-6	X	X	X	
Prononcer des sanctions disciplinaires	R. 57-7-7	X	X	X	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-49 à R. 57-7-59	X	X	X	
Dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner une sanction disciplinaire	R. 57-7-60	X	X	X	
Isolement					
Placer provisoirement à l'isolement une personne détenue en cas d'urgence	R. 57-7-65	X	X	X	
Placer initialement une personne détenue à l'isolement et procéder au premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74				
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-64				
Lever la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76				
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre la proposition à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministre de la justice	R. 57-7-64 R. 57-7-70				
Rédiger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-68 R. 57-7-70				
Refuser de communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64				
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62				
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62				
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer aux offices célébrés en détention	Art 7-I RI				

Quartier spécifique UDV					
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-84-5				
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV	R. 57-7-84-3				
Autoriser une personne détenue placée en UDV à participer à une activité collective au sein de l'UDV	R. 57-7-84-4				
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en UDV chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 57-7-84-4				
Quartier spécifique QPR					
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-84-18				
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en QPR	R. 57-7-84-15				
Décider que le culte et les promenades seront exercés séparément des autres détenus placés en QPR chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien du bon ordre de l'établissement l'exigent	R. 57-7-84-16				
Mineurs					
Placer en cellule la nuit, à titre exceptionnel, une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	Art 54 RI				
Autoriser, à titre exceptionnel, la participation d'une personne mineure âgée de 16 ans et plus aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures si l'intérêt du mineur le justifie	Art 57 RI				
Proposer, à titre exceptionnel, une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	Art 57 RI				
Prendre toute décision relative aux modalités de prise en charge d'un mineur, après consultation des services de la PJJ	Art 58 RI				
Décider de prendre, de refuser ou de lever une mesure de protection individuelle	Art 61 RI				
Présider l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514				
Gestion du patrimoine des personnes détenues					
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II RI	X	X	X	
Refuser de prendre en charge les objets ou bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art 24-III RI	X	X	X	
Autoriser la remise ou l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dont les personnes détenues sont porteuses	Art 24-III RI	X	X	X	
Autoriser une personne détenue à envoyer à sa famille, des sommes figurant sur la part disponible de son compte nominatif	Art 30 RI	X	X	X	
Autoriser une personne détenue recevoir des subsides en argent de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art 30 RI	X	X	X	
Autoriser une personne condamnée à recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 RI	X	X	X	
Fixer la somme qu'une personne détenue placée en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, est autorisée à détenir	D. 122	X	X	X	
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D. 324	X	X		
Autoriser une personne condamnée à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X	X		
Opérer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés en détention	D. 332	X	X	X	
Décider de transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue	D. 332-1	X	X	X	X
Achats					
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 19-IV RI	X	X	X	

Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 19-VII RI	X	X	X	
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine					
Autoriser, à titre exceptionnel, l'acquisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis en cantine	Art 25 RI	X	X	X	
Fixer les prix pratiqués en cantine	D. 344	X	X		
Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire					
Fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 RI	X	X	X	
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X	X		
Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire et les proposer à la DISP	R. 57-6-14	X	X		
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un rapport adressé au DI	R. 57-6-16	X	X	X	
Signer le protocole relatif aux modalités d'intervention de l'établissement public de santé	D. 369	X	X	X	
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou au règlement intérieur	D. 388	X	X		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non titulaire d'une habilitation	D. 389	X	X		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à une personne intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X	X		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X	X		
Informers le directeur de l'établissement de santé des dispositions utiles à prendre en cas d'hospitalisation d'une personne détenue	D. 394	X	X	X	
Autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les détenus	D. 446	X	X	X	
Organisation de l'assistance spirituelle					
Déterminer les jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5	X	X	X	
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6	X	X	X	
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle	R. 57-9-7	X	X	X	
Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X	X		
Visites, correspondance, téléphone					
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	X	X		
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat	R. 57-8-10	X	X	X	
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire.	R. 57-8-11	X	X	X	
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés	R. 57-8-12 R. 57-7-46	X	X	X	
Décider d'octroyer une visite en parloir familial ou en unité de vie familiale	R. 57-8-13 R. 57-8-14				
Retenir la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X	X	X	
Autoriser, refuser, suspendre, retirer l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée					
Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue (pour les personnes condamnées)	R. 57-8-23	X	X	X	
Entrée et sortie d'objets					
Autoriser le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue	Art 19-III, 3° RI	X	X	X	
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I RI	X	X		
Autoriser une personne détenue à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	Art 32-II, 3° et 4° RI	X	X	X	

Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X	X		
Activités, enseignement, travail, consultations					
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle	Art 16 RI	X	X	X	
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	Art 17 RI	X	X	X	
Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X	X		
Signer l'acte d'engagement relatif à l'activité professionnelle des personnes détenues et signer la charte d'accompagnement détaillant la mise en œuvre de l'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de l'insertion par l'activité économique	R. 57-9-2	X	X	X	
Autoriser une personne détenue à travailler pour son propre compte	718 D. 432-3				
Autoriser une personne détenue à travailler pour des associations	D. 432-3				
Déclasser ou suspendre une personne détenu de son emploi en cas d'insuffisance professionnelle	D. 432-4	X	X	X	
Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement	R. 57-9-2-5	X	X	X	
Signer les contrats d'implantation de structures d'insertion par l'activité économique à l'intérieur de l'établissement	D. 433-2	X	X	X	
Administratif					
Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature	D. 154	X	X	X	
Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles					
Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle	142-9 D. 32-17				
Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	721	X	X	X	
Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat	723-3 D. 142-3-1				
Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégataire	723-3 D. 142				
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobservation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident	D. 124	X	X		
Accorder une concession pour une durée égale ou inférieure à 3 mois ou concernant un effectif égal ou inférieur à 5 personnes détenues bénéficiant d'une mesure de placement extérieur	D. 133	X	X	X	
Donner son avis au DSPIP lorsque le JAP a prévu dans son ordonnance que la fixation de la date et des modalités d'exécution d'une PS accordée en vue de la préparation de la réinsertion professionnelle ou sociale du condamné seront fixées par le DSPIP	D. 144	X	X	X	
Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subie en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.	D. 147-12	X	X	X	
Gestion des greffes					
Habiliter les agents du greffe pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée	706-25-9	X	X		
Habiliter spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-53-6 et enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X		

Habiller les agents du greffe pour interroger le FIJAIT par un système de communication électronique sécurisé	R. 50-51	X	X		
Régie des comptes nominatifs					
Autoriser le régisseur des comptes nominatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement	R. 57-7-88	X	X		
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues	R. 57-7-90	X	X		
Ressources humaines					
Déterminer les modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X	X	
Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPR, après avis des médecins responsables de ces structures.	D. 373	X	X	X	
GENESIS					
Désigner individuellement et habiller spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement ; les personnels de surveillance ; les agents du SPIP ; les agents de la PJJ ; les agents de l'éducation nationale ; les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée ; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accéder à GENESIS dans le cadre de leurs missions	R. 57-9-22	X	X		

II. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu d'autres textes

Usage de caméras individuelles	Fondement juridique
Désigner les personnels de surveillance autorisés à porter une caméra individuelle pour filmer leurs interventions dans les conditions prévues à l'art. 2 de la loi n° 2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique	Art.1-II du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ¹

¹ Décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage des caméras individuelles par les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire dans le cadre de leurs missions.